



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

Paris, le 23 Juin 2010

Le secrétaire général
de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires
A Monsieur le Directeur Général
des Finances Publiques
Bâtiment Colbert
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Directeur Général,

Les agents de la DGFIP viennent d'apprendre par des dépêches de presse que celles et ceux d'entre eux qui remplissent ou qui viendraient à remplir les conditions du départ anticipé leur permettant de cesser leur activité après 15 ans de service s'ils ont eu trois enfants, pourraient être conduits à devoir déposer leur demande de pension avant la date du 13 juillet 2010 au risque d'une réduction notable de leur future pension.

Aujourd'hui ils n'ont aucune information officielle et certaine sur la nature réelle et les conséquences de cette disposition qui n'émane que d'un projet de loi dont seules les grandes lignes ont fait l'objet d'une communication par le Ministre du travail le 16 juin, présenté comme un avant-projet devant être ensuite soumis à la concertation avec les organisations syndicales.

La proximité de cette date, les interprétations multiples et l'absence de tout texte juridique de référence ajoutent à la confusion et portent préjudice aux agents. Au delà du débat sur le choix de société, il me semble que les services RH seront mis à l'épreuve dans cette affaire et nous vous alertons donc dans le double objectif d'obtenir une réponse de la Centrale à communiquer à nos adhérents mais aussi pour que le réseau dispose des consignes utiles pour faire face rapidement dans des conditions acceptables pour tous.

L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires vous demande le report de ce délai d'option au moins jusqu'à ce que les modalités précises résultant des textes qui seront discutés à partir du 7 septembre 2010 devant le Parlement soient arrêtés et portés à la connaissance de tous les personnels avec un délai de réflexion suffisant.

Sur ce point comme sur tous ceux qui ne manqueront pas d'interroger les agents au fur et à mesure des annonces du gouvernement, nous souhaitons l'information précise et de la souplesse dans le traitement des demandes d'agents déstabilisés par le chantier ouvert par le gouvernement.

D'ores et déjà, nous demandons que tous les agents qui viendraient à exprimer un tel choix sous quelque forme que ce soit se voient garantis dans l'ouverture ultérieure et sans engagement de leur part de leurs droits à bénéficier des dispositions actuelles de calcul et de liquidation de la pension, et qu'ils puissent s'en dégager lorsque toutes les modalités précises seront portées à leur connaissance sans ambiguïté. De la même manière, nous demandons que tous les agents qui n'auraient pu pour quelque raison que ce soit exprimer ce souhait en temps utile soient systématiquement régularisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma parfaite considération.

Le secrétaire général de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires

Laurent GATHIER